



Le Saint-Siège

JEAN-PAUL II

ANGÉLUS

Dimanche 6 décembre 1981

1. Pendant l'Avent, l'Église fixe son regard d'une manière spéciale sur la Vierge de Nazareth comme celle en qui s'est accomplie l'annonce de l'Antique Alliance. Nous lisons en Isaïe : « Voici que la Vierge concevra et enfantera un fils qu'elle appellera Emmanuel. » (Is 7, 14.) Le nom « Emmanuel » signifie : « Dieu est avec nous. »

Par l'opération du Saint-Esprit, Dieu s'est fait homme dans le sein de Marie. Rendons-lui donc une particulière vénération et, en même temps, ne cessons pas de recommander à son cœur maternel tous les problèmes des hommes.

Recommandons-lui en particulier toutes les mères, les sœurs et les filles de toute la terre. 2. « Intercède... pour toute femme qui te prie, qu'éprouvent ta protection tous ceux qui célèbrent ta sainte solennité. » L'Église prie et recommande en particulier chaque femme à la Mère de Dieu. Que cette prière nous aide — toujours en liaison avec le 90^e anniversaire de *Rerum novarum* — à aborder, aujourd'hui, bien que brièvement, un important problème, celui du travail de la femme, qui a acquis de nos jours une particulière importance.

3. Le problème de l'égalité juridique entre l'homme et la femme se trouve résolu par une législation sociale qui reconnaît l'égalité des hommes qui travaillent avec les femmes qui travaillent et en même temps, comme le dit *Pacem in terris* ; que la législation protège pour toutes les femmes « le droit à des conditions de travail compatibles avec les exigences et leurs devoirs d'épouses et de mères » (n. 10). Il faut construire une société où la femme puisse se consacrer à l'éducation de ses enfants, qui sont les protagonistes de la société future. L'Église est sensible à ce point, et, comme je l'ai dit à la fin du Synode des évêques célébré au mois d'octobre, « il faut que la famille puisse vivre d'une manière convenable, même lorsque la mère s'y consacre entièrement ». Ceci ne veut pas dire l'exclusion de la femme du travail et de l'activité sociale et publique. Au contraire, à toutes les femmes je redis : « Soyez présentes par votre créativité dans la transformation de cette société... Apportez votre contribution, éclairée par votre sentiment religieux, à tous vos dirigeants et même aux plus hautes autorités ! » (*Discours au stade « Jalisco »*, *Guadalajara*, 30 janvier 1979.)

4. Dans l'encyclique *Laborem exercens*, j'ai eu déjà l'occasion de m'exprimer clairement sur ce sujet. Mais il faut confirmer quelques thèmes de ce document, et surtout la dimension personnaliste du travail ; en effet, « le travail humain ne concerne pas seulement l'économie, mais implique aussi, et avant tout, des valeurs personnelles » (n. 15). « Il est nécessaire d'organiser et d'adapter tout le processus du travail de manière à respecter les exigences de la personne et ses formes de vie, et avant tout de sa vie de famille, en tenant compte de l'âge et du sexe de chacun. » (n. 19.) « La vraie promotion de la femme exige que le travail soit structuré de manière qu'elle ne soit pas obligée de payer sa promotion par l'abandon de sa propre spécificité et au détriment de sa famille dans laquelle elle a, en tant que mère, un rôle irremplaçable. » (*Ibid.*) Dans une société qui veut être juste et humaine, il est absolument nécessaire que les exigences spirituelles et matérielles de la personne occupent la première place dans la hiérarchie des valeurs. Il est donc souhaitable que, tout en demeurant dans le respect de l'égalité des droits au travail pour tous — hommes et femmes —, il soit rendu possible à toute mère, « sans faire obstacle à sa liberté, sans discrimination psychologique ou pratique, sans qu'elle soit pénalisée par rapport aux autres femmes, d'élever ses enfants et de se consacrer à leur éducation, selon les différents besoins de leur âge » (*ibid.*).

5. L'Église reconnaît et loue l'apport spécifique nécessaire et irremplaçable que la femme, surtout aujourd'hui, peut donner et donne de fait à la promotion du bien commun dans l'ordre public et dans le secteur du travail. Douée par le Créateur d'un don personnel inné, constituée d'une profonde sensibilité et d'un sens aigu du concret et de la mesure, elle est appelée, avec l'homme, à participer à la croissance d'une société plus juste et humaine. Je désire, encore aujourd'hui, par des paroles de vif encouragement, inviter chaque femme à élargir l'exercice de ses précieuses qualités de la sphère du privé à la sphère publique et sociale, et de le faire avec une sage responsabilité (cf. *Discours au XIXe Congrès national du CIF*, n. 2, 7 décembre 1979).

6. Ayant tout cela devant les yeux : la dignité de la femme, sa vocation maternelle et, en même temps, sociale — la responsabilité pour le travail qu'elle entreprend en divers secteurs —, ne cessons pas de dire à la Mère de Dieu : « Intercède pour toute femme qui te prie. Que toutes éprouvent ta protection ! »